



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 18 août 2022

DENGUE À LA RÉUNION :

Le nombre de cas continue de diminuer

Profitons de l'hiver pour entretenir les cours et les jardins !

Du 25 juillet au 7 août, 14 cas de dengue ont été enregistrés, contre 19 pour la quinzaine précédente. Depuis quelques semaines, le nombre de cas et de passage aux urgences pour dengue est en baisse. Avec l'arrivée de l'hiver austral et de ses conditions météorologiques (moins de pluie et températures fraîches), une forte diminution de la présence de moustiques est observée dans l'île, et par conséquent, un ralentissement de la diffusion du virus de la dengue.

Afin d'éviter une reprise de l'épidémie à l'arrivée de l'été prochain, les Réunionnais sont encouragés à profiter de l'hiver austral pour éviter l'installation de gîtes à moustiques dans leurs cours et jardins. Depuis la semaine dernière, une campagne digitale « *Profitons de l'hiver : des astuces pour une maison sans moustiques* » est lancée pour sensibiliser la population aux bons gestes : entretien des gouttières, suppression des déchets/encombrants, entretien des citernes ou collecteurs d'eau, des piscines gonflables...

Situation de la dengue au 17 août 2022

(Données Santé Publique France Réunion, ARS)

Sur la période concernée, les cas sont répartis sur 7 communes comme suit :

- **Sud** (7 cas) :
Saint-Pierre, Saint-Joseph, Petite Ile
- **Ouest** (7 cas) :
La Possession, Saint-Paul, Saint-Leu, Le Port

Par ailleurs, aucun regroupement de cas n'a été identifié sur la période.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022

- **1 169 cas confirmés**
*(après consolidation des données)
29 325 cas en 2021 à la même période*
- **58 hospitalisations**
1 150 en 2021 à la même période
- **173 passages aux urgences**
4 040 en 2021 à la même période

Campagne « Des astuces pour une maison sans moustiques »

Afin de réduire les risques d'une reprise épidémique de la dengue à la fin de l'hiver, l'ARS La Réunion et la préfecture lancent une campagne de communication digitale « *Profitons de l'hiver : des astuces pour une maison sans moustiques* ».

L'objectif est d'**éliminer toutes les situations favorisant la prolifération des moustiques autour de chez soi.**

FOCUS : les citernes ou collecteurs d'eau

Ils sont destinés à retenir l'eau de pluie et peuvent constituer, si l'on n'y prend pas garde, des gîtes larvaires parfaitement adaptés au moustique *Aedes albopictus*, vecteur de la dengue. Une bonne



gestion de ces supports de stockage en eau doit donc être mise en œuvre pour limiter la prolifération de moustiques.

Le saviez-vous ?

Une citerne ou un fût de récupération d'eau de pluie peut générer l'équivalent de plusieurs dizaines de soucoupe en eau et donc de gîtes à moustiques.

Recommandations :

- **Réaliser une vidange et un nettoyage complet** des citernes ou collecteurs d'eau avant l'utilisation ;
- **Identifier toutes les ouvertures** (y compris l'arrivée d'eau) **puis les protéger** à l'aide d'un couvercle adapté ou de tissus/moustiquaires bien tendus ;
- **Prévoir l'utilisation d'un trop-plein** équipé contre le passage des insectes, pour éviter que les tissus n'entrent en contact avec l'eau et ne rendent cette barrière inefficace.

Les piscines gonflables ou démontables non entretenues :

Après la saison estivale, les piscines gonflables de nos enfants ou les piscines démontables sont parfois restées dans le jardin sans qu'elles soient utilisées. En l'absence de circulation d'eau et de traitement régulier, ces bassins peuvent être un lieu de production de moustiques.

Recommandations :

- **Penser à ranger la piscine si elle n'est plus utilisée ;**
- **Réaliser une vidange et un entretien hebdomadaire**, si l'on souhaite conserver la piscine à l'extérieur ;
- Attention : **l'eau de javel n'a qu'un impact très limité** et ne constitue pas une solution durable et efficace.

Le saviez-vous ?

Un bon ensoleillement, s'il ne dispense pas de l'application des bons gestes, peut dissuader l'Aedes albopictus de pondre dans un support en eau. En effet, le moustique préfère les zones ombragées pour pondre.

Retrouvez la campagne et toutes les astuces « pour une maison sans moustiques » (entretien des gouttières, gestion des encombrants...) sur le site internet : [cliquez ici](#)



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974